



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 JUIN 2022

COMPTE RENDU D'AFFICHAGE

(En application de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales)

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 45
- En exercice : 45

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 21 juin 2022, s'est réuni le mardi 28 juin 2022 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

Maire et Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Valérie COPIN, Christophe MOREL, Aline BOURDAIRE, François ROUSTAN, Catherine BUTTY, Gilles RONDONI, Claude MASCARELLI, Nicole NUTINI, Ali AMRANE, Muriel CHABERT, Pascal PELLEGRINO, Marie-Madeleine GUALLINO, Cyril DAUPHOUD, Anne-Marie DUVAL, Jean-Marc GARNIER, Dominique BOURRET, Marie CHABAUD, Roger MISSENTI, Mélanie ZARRILLO, Philippe BONELLI, Annie OGGERO-MAIRE, Karine GIGODOT, Serge PERCHERON, Laurence COSTE, Richard KISS, Jeannette GISQUET, Jean-Pierre BICAIL, Jocelyne BUSTAMENTE, Jean-François LAPORTE, Stéphanie MANDREA, Charles FERRERO, Levanna CALATAYUD, Alexandre GAIFFE, Paul EUZIERE, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Mékia Noura ADDAD, Stéphane CASSARINI, Patrick ISNARD.

PART EN COURS DE SEANCE :

Monsieur Patrick ISNARD

(Prend part aux délibérations N°82 à N°86)

Madame Mélanie ZARRILLO

(Prend part aux délibérations N°82 à N°86)

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Nicolas DOYEN
Monsieur Franck BARBEY
Madame Magali CONESA
Madame Myriam LAZREUG
Madame Alexane ISNARD
Monsieur Jean-Paul CAMERANO

ABSENTS EXCUSES ARRIVANT EN COURS DE SEANCE SANS PROCURATION :

/

ABSENT SANS PROCURATION :

/

PROCURATION :

Monsieur Nicolas DOYEN à Madame Valérie COPIN
Monsieur Franck BARBEY à Monsieur François ROUSTAN
Madame Claude MASCARELLI à Madame Laurence COSTE
Madame Nicole NUTINI à Madame Annie DUVAL
Madame Mélanie ZARRILLO à Madame Annie OGGERO-MAIRE
Madame Magali CONESA à Monsieur Paul EUZIERE
Madame Myriam LAZREUG à Monsieur Stéphane CASSARINI
Madame Alexane ISNARD à Monsieur Patrick ISNARD
Monsieur Jean-Paul CAMERANO à Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Madame Mélanie ZARRILLO est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 29 mars 2022.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération N° 2020-26 du 28 mai 2020 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Questions retirées à l'ordre du jour :

/

**2022 - 82 COMMISSIONS MUNICIPALES
COMMISSION QUALITE DE VIE - MODIFICATION**

Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir :

- **DESIGNER** Monsieur Jean-Pierre BICAIL au sein de la commission Qualité de vie en lieu et place de Monsieur Alexandre GAIFFE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 35 voix pour et 5 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur de FONTMICHEL (2 voix) et 5 abstentions : Monsieur CASSARINI (2 voix), Monsieur ISNARD (2 voix) et Monsieur GAIFFE.

**2022 - 83 COMPOSITION COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER
MODIFICATION**

Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir :

- **DESIGNER** : Monsieur Jean-Pierre BICAIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 35 voix pour et 10 abstentions : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur de FONTMICHEL (2 voix), Monsieur CASSARINI (2 voix), Monsieur ISNARD (2 voix) et Monsieur GAIFFE.

**2022 - 84 REGIE DES PARKINGS GRASSOIS
MODIFICATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir :

- **DESIGNER** : Monsieur François ROUSTAN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 35 voix pour et 10 abstentions : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur de FONTMICHEL (2 voix), Monsieur CASSARINI (2 voix), Monsieur ISNARD (2 voix) et Monsieur GAIFFE.

**2022 - 85 ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
NOMINATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT**

Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir :

- **DESIGNER** : Monsieur Jean-Pierre BICAIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 35 voix pour et 10 abstentions : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur de FONTMICHEL (2 voix), Monsieur CASSARINI (2 voix), Monsieur ISNARD (2 voix) et Monsieur GAIFFE.

**CREATION DE LA SEM FONCIERE GRASSE DYNAMIQUES
PRISE DE PARTICIPATION DE LA VILLE DE GRASSE
APPROBATION DES STATUTS ET DU PACTE D'ACTIONNAIRES
DESIGNATION DES REPRESENTANTS ET ADMINISTRATEURS**

Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'entrée de la ville de Grasse dans l'actionnariat de la SEM Pays de Grasse Dynamiques ;
- **SOUSCRIRE** une prise de participation de la ville de Grasse de 651 000 euros, représentant 6 510 actions, dans l'actionnariat de la SEM Pays de Grasse Dynamiques ;
- **DIRE** que les crédits correspondants à la première échéance de libération des actions, soit 325 500 €, sont inscrits au budget 2022 en investissement au chapitre 26 « participations et créances rattachées à des participations compte 261 « Titres de participation » ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le bordereau de souscription d'actions ;
- **APPROUVER** les statuts et le pacte d'actionnaire de la SEM Pays de Grasse Dynamiques joints en annexe ;
- **DESIGNER** Monsieur le Maire comme représentant de la ville de Grasse à l'assemblée constitutive de la SEM Pays de Grasse Dynamiques ;
- **DESIGNER** Messieurs le Maire, François ROUSTAN, Christophe MOREL, Paul EUZIERE représentants de la collectivité au Conseil d'Administration de la SEM Pays de Grasse Dynamiques ;
- **DESIGNER** Monsieur le Maire pour présenter la candidature de la collectivité au siège de président de la SEM Grasse Dynamiques ;
- **DESIGNER** Monsieur le Maire comme représentant de la collectivité auprès de l'assemblée générale de la SEM Pays de Grasse Dynamiques ;
- **AUTORISER** son représentant à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée à ce titre, ainsi que toutes autres fonctions au tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Président du Conseil d'Administration ;
- **DOTER** Monsieur le Maire de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 5 abstentions : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur de FONTMICHEL (2 voix) et 4 voix contre : Monsieur CASSARINI (2 voix), Monsieur ISNARD (2 voix).

**2022 - 87 AVENANT N° 1-2022 MODIFIANT LA CONVENTION-CADRE 2018
POUR L'EXERCICE DES MISSIONS FACULTATIVES
INCLUANT LE SOCLE COMMUN DES COMPETENCES DU CDG06**

Madame Valérie COPIN

Je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1-2022 modifiant la convention-cadre 2018 pour l'exercice des missions facultatives incluant le socle commun des compétences proposé par le CDG06 et tous les documents qui en découlent ;
- **PREVOIR** les crédits nécessaires aux budgets de la collectivité pour tenir compte de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} juillet 2022.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 88 ADHESION A L'OFFRE PLURIDISCIPLINAIRE COMPRENANT
LE CONTRÔLE DES ARRÊTS DE TRAVAIL ET LE SUIVI SANTE ET BIEN ÊTRE
AU TRAVAIL AINSI QUE L'OFFRE COMPLEMENTAIRE EN SANTE ET SECURITE
AU TRAVAIL PROPOSEE PAR LE CDG06**

Je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'annexe de demande d'adhésion à ces nouvelles missions ;
- **PREVOIR** les crédits nécessaires aux budgets de la collectivité pour tenir compte de ces nouvelles tarifications à compter du 1^{er} juillet 2022.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

Madame Valérie COPIN

**2022 - 89 ETABLISSEMENT DE COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES
COMMUNES ENTRE LA VILLE DE GRASSE ET LE CCAS**

Madame Valérie COPIN

Je vous demande de bien vouloir :

- **RECONDUIRE** les compétences des Commissions Administratives Paritaires de la ville à l'égard de son Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

2022 - 90

**ETABLISSEMENT D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE
COMMUNE ENTRE LA VILLE DE GRASSE ET LE CCAS**

Madame Valérie COPIN

Je vous demande de bien vouloir :

- **RECONDUIRE** les compétences de la Commission Administrative Paritaire de la Ville à l'égard de son Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

2022 - 91

CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL LOCAL

Madame Valérie COPIN

Je vous demande de bien vouloir :

- **ACTER** la création d'un Comité Social Territorial local avec l'institution en son sein d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail ;
- **FIXER** le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST à 4 ;
- **FIXER** le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST à 4 ;
- **AUTORISER** le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ;
- **FIXER** le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée à 4 ;
- **FIXER** le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein de la formation spécialisée à 4 ;
- **AUTORISER** le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

2022 - 92

**MODIFICATION ET CREATION EMPLOIS PERMANENTS
ACTUALISATION TABLEAU DES EMPLOIS ET TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame Valérie COPIN

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** les créations de postes ;
- **DIRE** que les crédits sont inscrits aux budgets 2022 et suivants ;
- **APPROUVER** les tableaux des emplois et des effectifs communaux annexés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

2022 - 93 ENGAGEMENT A SERVIR DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

Madame Valérie COPIN

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** la mise en place de cet engagement à servir des agents de police municipale.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 94 RESSOURCES HUMAINES - MISE A DISPOSITION DE SERVICES
POUR LA MUTUALISATION DES SERVICES TECHNIQUES
DE LA VILLE DE GRASSE ET DE LA CAPG**

Madame Valérie COPIN

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER**, le principe de mise à disposition provisoire d'une partie des personnels techniques encadrants de la ville de Grasse à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, nécessaire à la mise en place de la phase 1 du projet ;
- **APPROUVER** le principe de la mise à disposition provisoire d'une partie des personnels de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à la ville de Grasse, nécessaire à la phase 1 du projet ;
- **APPROUVER** le principe de la mise à disposition provisoire du service parc automobile de la ville de Grasse à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, nécessaire à la phase 1 du projet ;
- **ACCEPTER** les modalités et conditions générales de ces trois conventions de mises à dispositions, jointes en annexes ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une partie des personnels techniques encadrants de la Ville à la CAPG, ainsi que tous les documents nécessaires concourant à la mise en œuvre de ces opérations ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une partie des personnels de la CAPG à la Ville, ainsi que tous les documents nécessaires concourant à la mise en œuvre de ces opérations ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du service parc automobile de la Ville à la CAPG, ainsi que tous les documents nécessaires concourant à la mise en œuvre de ces opérations.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 95 MARCHES PUBLICS
PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES
DURANT LA PERIODE DE MARS A MAI 2022**

Madame Valérie COPIN

Je vous demande de bien vouloir :

- **PRENDRE CONNAISSANCE** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de cette délégation relative aux marchés publics.

2022 - 96

**BUDGET PRINCIPAL
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1**

Madame Catherine BUTTY

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet de Décision Budgétaire Modificative n° 1 de la commune au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2022 et l'arrêter comme détaillé ci-dessus ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus ;
- **NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier Municipal et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 7 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur de FONTMICHEL (2 voix), Monsieur CASSARINI (2 voix).

2022 - 97

**GESTION DE LA DETTE
ADOPTION DU CAHIER DES PROCEDURES GENERALES
ADOPTION DES REGLES DE GESTION**

Madame Catherine BUTTY

Je vous demande de bien vouloir :

- **ADOPTER** le **CAHIER DES PROCEDURES GENERALES** tel que joint à la présente délibération.

Ce document précise notamment :

- l'organisation de la gestion de la dette,
- les principes de gestion de la dette : Financements à long terme
Risque de taux

Financements à court terme

Le cahier sera soumis chaque année au Conseil Municipal pour approbation, même s'il n'est pas modifié.

Un rapport annuel sera adressé au Conseil Municipal sur les opérations conduites dans ce cadre ; ce rapport dressera notamment, année par année, le bilan des opérations réalisées sur l'année en cours.

En complément de ces procédures,

- **ADOPTER** les orientations et les paramètres de gestion précisés dans le **CAHIER DE DEFINITION STRATEGIQUE DE LA GESTION DE DETTE ET DES REGLES DE GESTION** tel que joint à la présente délibération.

Ces orientations et paramètres seront revus et adoptés annuellement par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 98 BUDGET PRINCIPAL 2022
REPRISE D'UNE PROVISION POUR RISQUE CONTENTIEUX
REGLEMENT DE L'INDEMNISATION AU REQUERANT**

Madame Catherine BUTTY

Je vous demande de bien vouloir :

- **DECIDER** de la reprise de la provision semi budgétaire pour risque contentieux, d'un montant de 189 831,86 euros sur le budget principal 2022, par un titre au 7815 ;
- **PROCEDER** au règlement de l'indemnisation au requérant pour un montant de 173 084,76 euros, par un mandat au 6788.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 99 AMENAGEMENT – CONVENTION D'ANTICIPATION FONCIERE
SECTEUR GARE CASERNES ENTRE LA VILLE DE GRASSE,
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE
ET L'EPF PACA**

Monsieur Christophe MOREL

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention d'anticipation foncière entre la commune, la CAPG et l'EPF PACA sur les secteurs de la gare et des casernes telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'anticipation foncière ci-annexée et tout document afférant à ce dossier.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 100 PARTICIPATION POUR EXTENSION DE RESEAUX
CONSTRUCTION CHEMIN DES CAMPANETTES
CONVENTION AVEC ENEDIS / MODIFICATION**

Monsieur Christophe MOREL

Je vous demande de bien vouloir :

- **ABROGER** la délibération en date du 8 décembre 2020 susvisée ;
- **APPROUVER** la participation de la ville auprès d'ENEDIS à hauteur de 5 481, 60 euros HT ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec ENEDIS.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 101 ECHANGE ENTRE LA COMMUNE DE GRASSE
ET LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Monsieur Christophe MOREL

Je vous demande de bien vouloir :

- **ADOPTER** les termes de l'échange sans soulte à intervenir avec le Département des Alpes-Maritimes à savoir :
 - Acquisition par la Commune de Grasse du Département des Alpes-Maritimes de la parcelle cadastrée à Grasse Section BM n°181, sise 16 rue du Palais de justice, d'une contenance cadastrale de 920 m² ;
 - Cession par la Commune de Grasse au Département des Alpes-Maritimes de la parcelle cadastrée à Grasse Section BL n°27, sise 6 bis boulevard Carnot, d'une contenance cadastrale de 780 m² ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe Morel, Adjoint délégué à signer pour le compte de la Commune tous actes à intervenir dans cette affaire et notamment les actes authentiques correspondants ainsi que tous les actes préparatoires afférents.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 102 REQUALIFICATION DE L'ÎLOT ROUSTAN
DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

Monsieur Christophe MOREL

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique avec enquête parcellaire conjointe du projet de requalification de logements en mixité sociale de l'îlot constitué des immeubles sis au 2 traverse Etienne Roustan, 7 rue Rêve Vieille et 13 rue de la Poissonnerie, respectivement cadastrés Section BH n° 154, 155 et 161, d'une superficie totale d'environ 210 centiares ;
- **AUTORISER** l'Etablissement Public Foncier PACA à effectuer toutes démarches dans le cadre de la procédure diligentée et notamment solliciter de l'autorité préfectorale l'émission des arrêtés d'utilité publique et de cessibilité avec au préalable la mise à l'enquête publique conjointe d'utilité publique et parcellaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 41 voix pour et 2 voix contre : Monsieur CASSARINI (2 voix).

2022 - 103 APPROBATION DU PLAN D'ALIGNEMENT DE LA RUE DES GRILLONS

Monsieur Christophe MOREL

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER**, suite à l'enquête publique et aux conclusions du commissaire-enquêteur dont l'avis est favorable assorti de la recommandation émise et en application de l'article L112-1 du code de la Voirie Routière, le plan d'alignement partiel de la voie communale dénommée « Rue des Grillons » établi sur la base du plan parcellaire établi par Monsieur FLAUGNATTI, géomètre expert, définissant la limite du domaine public avec la propriété de la Résidence Les Marronniers ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à transmettre au préfet des Alpes-Maritimes ledit plan d'alignement de la rue des Grillons, puis à procéder aux formalités de publication conformément aux dispositions des articles L112-2 et R*112-2 du code précité, comportant insertion dans un journal local et affichage en mairie, avec report en tant que servitude d'utilité publique sur le plan local d'urbanisme communal, en vue de le rendre opposable.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 104 REGULARISATION CHEMIN DE L'ORME
ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE AU PROFIT DE LA COMMUNE
D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION CN N° 324**

Monsieur Christophe MOREL

Je vous demande de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le principe du transfert de propriété par Monsieur Marcel MANCINI et Madame Simone MANCINI née RICORD, à l'euro symbolique au profit de la commune de Grasse, du « Terrain D » d'une superficie de 304 m² issu de la division parcellaire de la parcelle cadastrée section CN n° 324, sise 62 chemin de l'Orme, selon le projet de division établi par Monsieur Vincent DELEFORGES, géomètre-expert ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe Morel, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la commune tous actes à intervenir dans cette affaire et notamment l'acte authentique correspondant, ainsi que tous les actes préparatoires afférents ;
- **DIRE** que les crédits inhérents à cet acte sont inscrits au budget de la commune, qui présente les disponibilités nécessaires.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

2022 - 105 ALIMENTATION ELECTRIQUE DE 7 LOGEMENTS AU 109 AVENUE AUGUSTE RENOIR
CONSTITUTION DE SERVITUDE DE CANALISATION EN TREFONDS AU PROFIT DE LA
SOCIETE ENEDIS

Monsieur Christophe MOREL

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** la constitution d'une servitude de canalisation en tréfonds, sur le fonds servant constitué de la parcelle cadastrée section AN n° 293, au bénéfice de la société ENEDIS, conformément à la convention annexée ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de servitude avec la société ENEDIS ainsi que l'acte authentique correspondant et tous les actes préparatoires afférents ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires aux dépenses et recettes seront prévus au budget en cours.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

2022 - 106 ECHANGE ENTRE LA COMMUNE DE GRASSE ET MADAME ET MONSIEUR PHILIP
DE PARCELLES SITUEES SUR LA COMMUNE DE GREOLIERES
CONSTITUTION A TITRE GRATUIT DE SERVITUDES DE PASSAGE ET DE TREFONDS
DELIBERATION MODIFICATIVE

Monsieur Christophe MOREL

Je vous demande de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le principe d'un échange des propriétés suivantes, moyennant le versement d'une soulte d'un montant de 1 000 euros (*mille euros*) au profit de la Commune de Grasse :
 - Terrain appartenant à Monsieur Pierre PHILIP et Madame Maaïke PHILIP, cadastré section E n° 353 et 355, d'une superficie totale de 245 m², situé sur la Commune de Gréolières (06620),
 - Terrain appartenant à la commune de Grasse, cadastré section E n° 378 et 380, d'une superficie totale de 267 m², situé sur la Commune de Gréolières (06620) ;
- **APPROUVER** la constitution à titre gratuit d'une servitude de canalisation en tréfonds, sur le fonds servant constitué des parcelles cadastrées section E n° 319, 324, 327, 329 et 380 (propriétés des époux PHILIP), au bénéfice du fonds dominant constitué des parcelles cadastrées section E n° 188, 192, 193, 194, 195, 318, 367, 379 et 381 (propriétés de la commune de Grasse) ;
- **APPROUVER** la constitution à titre gratuit d'une servitude de canalisation en tréfonds, sur le fonds servant constitué des parcelles cadastrées section E n° 194, 379 et 381 (propriétés de la commune de Grasse), au bénéfice du fonds dominant constitué des parcelles cadastrées section E n° 190, 319, 320, 322, 323, 324, 327, 328, 329, 353, 355 et 366 (propriétés des époux PHILIP) ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe Morel, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la commune tous actes à intervenir dans cette affaire et notamment les actes authentiques correspondants ainsi que tous les actes préparatoires afférents ;

- **DIRE** que les crédits inhérents à ces actes sont inscrits au budget de la commune, qui présente les disponibilités nécessaires.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 107 ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES CHEVREFEUILLES
TRANSFERT DE PROPRIETE AU PROFIT DE LA COMMUNE
DES PARCELLES CADASTREES SECTION BV N° 581, 587 ET 590
VENTE DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION BV N° 601 ET 602**

Monsieur Christophe MOREL

Je vous demande de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le principe du transfert de propriété à l'euro symbolique au profit de la commune de Grasse, des parcelles cadastrées section BV n° 581, 587 et 590, d'une superficie totale de 166 m², situées chemin des Chèvrefeuilles à Grasse, appartenant à Monsieur Laurentiu-Nicolae IOANA et Madame Adriana DONISANU ;
- **CONSTATER** la désaffectation des parcelles cadastrées section BV n° 601 et 602, d'une superficie respective de 89 m² et 26 m², situées chemin des Chèvrefeuilles à Grasse, qui n'assurent plus de fonction de circulation ;
- **PRONONCER** le déclassement des parcelles cadastrées section BV n° 601 et 602, d'une superficie respective de 89 m² et 26 m², situées chemin des Chèvrefeuilles à Grasse et ainsi leur incorporation dans le domaine privé de la commune ;
- **ACCEPTER** le principe de la vente par la commune de Grasse de la parcelle cadastrée section BV n° 601, d'une superficie de 89 m², située chemin des Chèvrefeuilles à Grasse, au profit de Monsieur Laurentiu-Nicolae IOANA et Madame Adriana DONISANU, au prix de deux mille euros (2 000 euros) ;
- **ACCEPTER** le principe de la vente par la commune de Grasse de la parcelle cadastrée section BV n° 602, d'une superficie de 26 m², située chemin des Chèvrefeuilles à Grasse, au profit de Madame Lucienne SUBES-GONELLA, à l'euro symbolique ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe Morel, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la commune tous actes à intervenir dans cette affaire et notamment l'acte authentique correspondant, ainsi que tous les actes préparatoires afférents ;
- **DIRE** que les crédits inhérents à ces actes sont inscrits au budget de la commune, qui présente les disponibilités nécessaires.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

2022 - 108 VENTE D'UNE PROPRIETE SISE 14 BOULEVARD FRAGONARD

Monsieur Christophe MOREL

Je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** la vente par la Commune de Grasse des lots n° 4, 5 et 6, constitutifs d'un appartement en rez-de-chaussée d'une surface de 30 m² environ et de 2 caves au sein d'un ensemble immobilier cadastré section BH n° 312 sis au 14 boulevard Fragonard au sein d'une vente commune avec l'indivision GLENISSON, via le service « Immo-Interactif » moyennant le prix net vendeur de 35 340 euros à la société LC INVEST représentée par Monsieur Laurent CHICHE, sous la condition suspensive d'obtention d'un prêt ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir dans le cadre de cette cession.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 109 ELARGISSEMENT ET AMENAGEMENT DU CHEMIN DE LA CHAPELLE
ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE AU PROFIT DE LA COMMUNE
D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION DV N° 460**

Monsieur Christophe MOREL

Je vous demande de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le principe du transfert de propriété par la société AUCHAN à l'euro symbolique au profit de la commune de Grasse, de l'emprise d'une superficie de 140 m², issue de la division de la parcelle cadastrée section DV n° 460, sise 62 chemin de l'Orme, selon le projet de division parcellaire établi par Monsieur Ange-Marie FLAUGNATTI, géomètre-expert ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe Morel, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la commune tous actes à intervenir dans cette affaire et notamment l'acte authentique correspondant, ainsi que tous les actes préparatoires afférents ;
- **DIRE** que les crédits inhérents à cet acte sont inscrits au budget de la commune, qui présente les disponibilités nécessaires.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 110 RENOUELEMENT URBAIN
OPERATION DE RENOVATION DES FACADES ET DES PORTES
SUR LE SECTEUR SAUVEGARDE ET DES DEVANTURES COMMERCIALES
SUR LA PLACE AUX AIRES ET RUE JEAN OSSOLA
MODIFICATION DU PERIMETRE DES DEVANTURES COMMERCIALES
MODIFICATION DE LA CONVENTION-CADRE DU 8 DECEMBRE 2020**

Monsieur Christophe MOREL

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'extension du dispositif d'aides aux commerces dans le cadre de l'opération « façades » ;
- **APPROUVER** la mission annuelle d'accompagnement technique dédié aux commerces, confiée à la SPL PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT pour la durée de l'opération pour un montant annuel de 10.000 € HT indexé selon l'indice ING ;
- **APPROUVER** la modification de la liste des bénéficiaires des subventions municipales en excluant les bailleurs sociaux ;
- **APPROUVER** l'ajout des portes de garage au dispositif « Portes d'entrée » et l'augmentation de la subvention à 700 euros maximum ;
- **DIRE** que ces sommes seront inscrites au budget de la ville correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 42 voix pour et 1 abstention : Monsieur CAMERANO.

**2022 - 111 RENOUELEMENT URBAIN
OPERATION DE RENOVATION DES FACADES ET DES PORTES SUR LE SECTEUR
SAUVEGARDE ET DES DEVANTURES COMMERCIALES SUR LA PLACE AUX AIRES
ET RUE JEAN OSSOLA
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES
ANNULATION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Monsieur Christophe MOREL

Je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** à procéder aux versements des subventions pour les dossiers cités ci-dessous, sur présentation des factures après contrôle par les services de la ville :
 - **Façades 1 rue des 4 Coins - 06130 GRASSE**
Bénéficiaire : Jacqueline BUCHICCHIO
Subvention totale façades : 12.260,84 €
 - **Façades 2 rue des 4 Coins - 06130 GRASSE**
Demandeur : RIVIERA IMMO
Bénéficiaire : SDC 2 rue des 4 Coins
Subvention totale façades : 29.634,05 €
 - **Façades 6 rue Charité Vieille - 06130 GRASSE**
Demandeur : Michel MARQUES
Bénéficiaire : SDC 6 rue Charité Vieille
Subvention totale façades : 11.603,27 €
 - **Façade 3 place aux Aires - 06130 GRASSE**
Demandeur : Bruno CHENESSEAU
Bénéficiaire : Copropriété du 3 place aux Aires

- Subvention totale façade : 14.497,87 €
 - **Façade 13 place aux Aires - 06130 GRASSE**
Demandeur : Cabinet ROULLAND
Bénéficiaire : Copropriété du 13 place aux Aires
Subvention totale façade : 3.531,60 €
 - **Façades 2 place Maximin Isnard - 06130 GRASSE**
Bénéficiaire : Pierre MATHIEU
Subvention totale façades : 27.984,22 €
 - **Portes d'entrée 2 place Maximin Isnard - 06130 GRASSE**
Bénéficiaire : Pierre MATHIEU
Subvention portes : 700,00 €
 - **Porte d'entrée 35 place aux Aires - 06130 GRASSE**
Demandeur : SGI
Bénéficiaire : SDC 35 place aux Aires
Subvention porte : 350,00 €
 - **Commerce 4 place aux Aires - 06130 GRASSE**
Bénéficiaire : Chrystelle CLAUDINON
Enseigne : Empreinte Organique
Subvention commerce : 1.525,00 €
 - **Commerce 17 rue Jean Ossola - 06130 GRASSE**
Demandeur : SAG (Fabien LAURAINNE)
Enseigne : O Coin Gourmand
Subvention commerce : 965,00 €
- DIRE que les montants précités seront imputés au budget communal ;
- AUTORISER à procéder à l'annulation des subventions pour le dossier cité ci-dessous :
 - **Façade 6 place de la Vieille Boucherie – 06130 GRASSE**
Demandeur : GRASSE GESTION IMMOBILIER
Bénéficiaire : Copropriété du 6 place de la Vieille Boucherie
DCM du 11 décembre 2018
Subvention allouée : 27.152,00 €
- DIRE que le montant précité sera réintégré au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 42 voix pour et 1 abstention : Monsieur CAMERANO.

2022 - 112 CREATION DE L'UNITE DE TRAITEMENT DE LA SOURCE DE LA FOUX MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE LA CAPG

Madame Nicole NUTINI

Je vous demande de bien vouloir :

- **ACCEPTER** la mise à disposition du terrain cadastré BD 151 et partie du domaine public conformément au plan annexé sis avenue du Maréchal Juin 06130 Grasse en faveur de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de mise à disposition du terrain et du bâtiment, joint en annexe.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 113 RESEAUX ELECTRIQUES – SERVITUDE POUR L'AMELIORATION DU RESEAU
ELECTRIQUE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE SUR LA PARCELLE AZ 105
LIEU-DIT BRAMAFAN**

Madame Nicole NUTINI

Je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** Enedis à réaliser les travaux nécessaires au renouvellement de la ligne électrique cheminant au-dessus de la parcelle AZ 0105 ;
- **APPROUVER** les termes de la convention de servitudes se rapportant auxdites installations avec le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité Enedis, sur la parcelle cadastrée section AZ 0105 sur la commune de Châteauneuf-Grasse, jointe en annexe à la présente ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes se rapportant auxdites installations avec le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité Enedis, sur la parcelle cadastrée section AZ 0105 sur la commune de Châteauneuf-Grasse.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 114 TRANSITION ENERGETIQUE - PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION NATIONALE
DES COLLECTIVITES CONCEDEANTES ET REGIES (FNCCR)
POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS**

Madame Anne-Marie DUVAL

Je vous demande de bien vouloir :

- **VALIDER** la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'appel à projet SEQUOIA 3 ;
- **VALIDER** le montage et le fonctionnement du groupement porté par la Commune de Grasse ;
- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme CEE ACTEE jointe en annexe à la présente ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme CEE ACTEE, ainsi que toutes les pièces ou documents afférents à la présente délibération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les dépenses liées aux actions portées par les membres du groupement dans le cadre de la candidature à l'appel à projet SEQUOIA 3 et retenue par le Jury ACTEE ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à encaisser toutes les recettes relatives à cette opération et à les reverser aux membres du groupement ;
- **ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 115 FESTIVAL DES JARDINS DE LA COTE D'AZUR 2023
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Monsieur Pascal PELLEGRINO

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** la participation de la ville de Grasse au Festival des jardins de la Côte d'Azur 2023 ;
- **APPROUVER** l'implantation des créations paysagères qui seront réalisées dans le cadre de ce Festival sur le site de la Villa Fragonard ;
- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec le Département des Alpes-Maritimes relative au festival des jardins de la Côte d'Azur 2023 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer pour le compte de la Commune ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir, dans la mesure où ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer les conventions initiales, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution à la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 116 REGLEMENT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A USAGE COMMERCIAL
ET CHARTE COMMERCIALE
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame Marie-Madeleine GUALLINO

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Règlement d'occupation du domaine public commercial, annexé de la Charte Commerciale ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 117 TAXE DE SEJOUR
ACTUALISATION**

Madame Aline BOURDAIRE

Je vous demande de bien vouloir :

- **ABROGER** toutes les délibérations antérieures concernant la taxe de séjour, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- **ADOPTER** le barème tarifaire de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2023, tel que présenté dans le tableau précédent ;
- **ADOPTER** les dispositions d'exonération de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2023 comme précisé ci-dessus ;

- **RECONDUIRE** le mode de calcul de la taxe de séjour au réel.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

2022 - 118 ORGANISATION DE LA FETE DE LA BIERE

Madame Aline BOURDAIRE

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de la manifestation « la Fête de la bière 2022 » et les modalités d'organisation énoncées ;
- **APPROUVER** les tarifs d'occupation commerciale du domaine public suivants :
 - Caution pour réservation des chalets, food trucks et emplacements : 100 € TTC
 - Chalets, food trucks, emplacements: 350 € TTC
 - Gratuité d'occupation du domaine public pour les partenaires ayant collaboré étroitement à la manifestation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 119 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
ACCEPTATION D'UN DON MANUEL**

Monsieur Nicolas DOYEN

Je vous demande de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le don manuel de la société BERTRAND VIGOUROUX SA d'un montant de 100 000 euros ;
- **DIRE** que ce don sera affecté aux travaux de restauration du musée d'Art et d'Histoire de Provence ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir dans cette affaire, notamment la convention de mécénat.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 120 SERVICE POLE ASSOCIATIONS
MUSEE DE LA MARINE AMIRAL DE GRASSE
ACCEPTATION D'UN DON**

Monsieur Nicolas DOYEN

Je vous demande de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le don de Monsieur Jean-Pierre MARTIN estimé à 900 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de don avec Monsieur Jean-Pierre MARTIN.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 121 VILLE D'ART ET D'HISTOIRE
TARIFICATION SPECTACLE ESTIVAL**

Monsieur Nicolas DOYEN

Je vous demande de bien vouloir :

- **ADOPTER** ce tarif unique de 10 € T.T.C. par personne, à compter du 1er août 2022.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 122 RESTAURATION COLLECTIVE
INTEGRATION DE PRIX DANS LE BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
AVENANT N° 2**

Madame Murièle CHABERT

Je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat de Délégation de Service Public relatif à la restauration collective conclu avec la société ELIOR/ELRES.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 123 AMENAGEMENT - APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 1
DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP) DE GRASSE**

Madame Murièle CHABERT

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** la modification n° 1 du règlement local de publicité telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **DIRE** que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et de sa publication au recueil des actes administratifs ;
- **DIRE** que conformément à l'article L 581-14-1 5° du code de l'environnement, le RLP modifié, une fois approuvé, est annexé au Plan Local d'Urbanisme et que, conformément à l'article R 581-79 du code de l'environnement, il sera mis à disposition sur le site internet de la commune ;
- **DIRE** que la présente délibération et les dispositions engendrées par le RLP, seront exécutoires après :
 - sa transmission à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes,
 - l'accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal diffusé dans le département).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte

**2022 - 124 BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
PRET DE COLLECTIONS PATRIMONIALES DE PIPES A FUMER
ET DE BOITES D'ALLUMETTES APPARTENANT A LA COMMUNE DE GRASSE**

Madame Dominique BOURRET

Je vous demande de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le prêt d'une sélection de pipes et de boîtes d'allumettes appartenant à la Ville de Grasse au Musée des Beaux-Arts de Liège pour son exposition consacrée aux femmes collectionneuses de la famille de Rothschild, qui aura lieu du 20 octobre 2022 au 26 février 2023.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 125 BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
PARTENARIAT AVEC LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE**

Madame Dominique BOURRET

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec la Protection Maternelle et Infantile de Grasse ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir, dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative et/ou technique, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 126 BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
PARTENARIAT AVEC LE RELAIS DE LA PETITE ENFANCE DU CCAS DE GRASSE**

Madame Dominique BOURRET

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec le Relais de la Petite Enfance du CCAS de Grasse ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir, dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative et/ou technique, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 127 CONTRAT DE VILLE
RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Madame Dominique BOURRET

Je vous demande de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel 2021, joint en annexe, sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville ;
- **DONNER UN AVIS FAVORABLE / DEFAVORABLE** sur le projet de rapport annuel 2021 de la Politique de la Ville.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 128 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2022
PILIER COHESION SOCIALE
PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN
SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Madame Dominique BOURRET

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme des 12 actions et les conditions de financement ci-dessus exposés ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations ou organismes concernés par la mise en œuvre de ces actions ;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2022 ;
- **AUTORISER** le versement des subventions aux associations suivantes :

1/ Association Bras Ouverts : par l'insertion sociale et l'accès au droit des femmes, lutter contre la pauvreté et l'exclusion au sein des quartiers prioritaires de Grasse	5 000 €
2/ Harpèges – les accords solidaires : Ateliers sociolinguistiques Insertion Citoyenneté	14 000 €
3/ Harpèges – les accords solidaires : C.L.A.S.	22 000 €
3/ LEA : C.L.A.S.	6 000 €
4/ Harpèges – les accords solidaires : Accompagnement social global et médiation	20 000 €
5/ Bredon Taekwondo club : Favoriser la cohésion sociale par les valeurs du sport	1 000 €
6/ Association Familles Arc-en-Ciel : Activités sportives et développement personnel en milieu naturel	4 000 €
7/ Les Petits Débrouillards : Cités débrouillardes à Grasse	7 000 €
8/ Association Marguerite et Marguerote : Lire et chanter c'est bon pour le quartier	2 500 €
9/ Centre de développement culturel : Favoriser la culture dans les QPV	2 000 €
10/ Soli-Cités : Amélioration du cadre de vie par le lien social (QPV Fleurs)	20 000 €
11/ Association Une voix pour elles : Amélioration du cadre de vie par le lien social (QPV Centre)	6 000 €
12/ Les Compagnons Bâtisseurs : Au plus près des habitants des Fleurs de Grasse	6 000 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

2022 - 132 ADHESION AUPRES DE « L'ASSOCIATION DES MAIRES POUR LE CIVISME »
ANNEE 2022

Madame Jocelyne BUSTAMENTE

Je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à faire adhérer la Ville de Grasse à l'Association des Maires pour le Civisme (AMC) et à verser la cotisation de 1 500 € au titre de l'année 2022 ;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2022. Imputation : Service Jeunesse ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, les conventions à intervenir avec l'association concernée par la mise en œuvre de ces actions.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

2022 - 133 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
REPORT DE LA REVALORISATION DES DROITS ANNUELS D'INSCRIPTION

Madame Jocelyne BUSTAMENTE

Je vous demande de bien vouloir :

- **ANNULER** la revalorisation annuelle des droits d'inscription au conservatoire de musique à la rentrée 2022-2023.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

Grasse le 29 juin 2022,



Le Maire,

Jérôme VIAUD

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes
Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse

**2022 - 129 CAISSE DES ECOLES
PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE
SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Monsieur Cyril DAUPHOUD

Je vous demande de bien vouloir :

- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2022 ;
- **AUTORISER** le versement de la subvention à la caisse des écoles pour un montant de : 10 900 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 130 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2022**

Madame Annie OGGERO-MAIRE

Je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention exceptionnelle pour un montant de 7 332,44 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante pour les associations bénéficiant d'une subvention ;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2022.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 131 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2022**

Madame Annie OGGERO-MAIRE

Je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention exceptionnelle pour un montant de 7 355 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante pour les associations bénéficiant d'une subvention ;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2022.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.